



SYNOTEA

Livret d'accueil

V2 – Septembre 2026

Acteurs du social et du médico-social Transformez vos défis en opportunités !

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités d'aménagement au sein de notre centre de formation.

SAS SYNOTEA – 29, avenue Guy Denis 77910 VARREDES

Courriel : contact@synotea.fr

N° SIRET : 930 879 549 00028- NAF : 7022.Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 77 09047 77 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Qui sommes-nous ?

Chez SYNOTEA, nous sommes dédiés à soutenir et à renforcer les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Notre mission est de vous accompagner dans votre dynamique d'amélioration continue de la qualité au travers de la formation professionnelle et des évaluations externes avec des professionnels experts de votre secteur d'activité.

En tant qu'acteurs du social et du médico-social, nous comprenons les enjeux spécifiques de votre secteur. C'est pourquoi nous nous engageons à vous offrir un accompagnement personnalisé, fondé sur le respect, la transparence et l'innovation. Ensemble, nous visons l'excellence et œuvrons pour un avenir où chaque établissement et service social et médico-social peut prospérer.

Notre philosophie.

Chez SYNOTEA, il est essentiel de placer l'individu au centre de nos actions et de nos réflexions. En mettant en avant l'empathie, la bienveillance et le respect dans nos interventions, nous croyons en des liens durables et une société plus inclusive.

Rejoignez-nous dans notre engagement à faire de la formation professionnelle une priorité. Ensemble, construisons un avenir où chaque professionnel des ESSMS est équipé pour offrir un accompagnement de qualité, innovant et centré sur l'utilisateur.

Dans le monde en constante évolution des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), la formation professionnelle constitue non seulement un levier puissant pour l'amélioration continue de la qualité, mais elle est aussi cruciale pour l'épanouissement et la montée en compétences des professionnels.

Que vous soyez un gestionnaire, un intervenant social ou un soignant, nos formations sont conçues pour vous aider à exceller dans votre rôle et à offrir le meilleur accompagnement possible aux personnes accompagnées.

Chez SYNOTEA, nous comprenons que chaque organisation a des besoins uniques et spécifiques en matière de formation professionnelle. C'est pourquoi nous proposons des programmes de formation personnalisés, conçus pour répondre précisément aux attentes et aux objectifs de votre établissement.

Nous sommes convaincus que la formation professionnelle est un élément clé de la qualité de l'accompagnement que vous proposez.

Nous proposons des programmes de formation sur mesure destinés à développer les compétences de vos équipes.

Accessibilité handicap

Adaptation des formations

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités d'aménagement au sein de notre centre de formation.

Le référent handicap, Guillaume SALOMON, peut être contacté à l'adresse contact@synotea.fr ou au 07 68 81 14 35.

Il a pour mission d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap.

Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Absences, retards, départs anticipés, abandons

Toute absence prévisible du stagiaire, qu'il soit également ou non le client, et ce quelle qu'en soit la cause, doit être annoncée et déclarée par écrit, sur feuille libre ou par mail. Selon le contexte, les dispositions de la Convention ou du Contrat de Formation, du devis, et plus généralement de l'article L6354-1 s'appliqueront.

Article L6354-1 : En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. En cas de dédit du stagiaire et/ou du client, il peut y avoir facturation séparée d'un dédommagement.

Quand le prestataire s'aperçoit de l'absence non prévue ou abandon d'un stagiaire, il doit contacter le stagiaire ou le financeur (employeur, administration).

Toute absence est subordonnée à l'autorisation du responsable de l'établissement ou de ses représentants.

En cas d'absence (maladie, accident de travail,...), le stagiaire doit prévenir l'établissement dès que possible.

L'organisme de formation contacte le stagiaire s'il n'a pas prévenu de son absence le jour même de l'absence et le jour suivant.

En cas d'absence ou d'interruption du stagiaire, l'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration,) de cet événement par téléphone et par courriel. S'il n'est pas joignable par téléphone le jour même une relance est effectuée le lendemain.

Les absences et les interruptions sont suivies par l'organisme de formation dans un tableau, ainsi que les relances.

Les conditions d'annulation et de report sont précisées dans la convention de formation professionnelle.

Une analyse des absences et des abandons est faite par l'organisme prestataire, en précisant notamment les motifs, et la catégorie des stagiaires (professionnel en poste, personne en recherche d'emploi, etc.).

Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

A titre d'exemple :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions à des fins autres que celles de la formation.

INFORMATION CONCERNANT LES CONDITIONS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles dit RGPD, nous vous informons que vos données font l'objet d'un traitement informatisé opéré par SYNOTEA, dont le siège est situé 29 avenue Guy Denis – 77910 VARREDES, en qualité de Responsable de Traitement.

Finalités des traitements

- Le traitement et le suivi administratif de votre dossier.
- La facturation de votre formation.
- L'édition des convocations et attestations de stage.

Qui peut accéder à vos données

Seuls les services administratifs de SYNOTEA et personnels en charge de votre formation ont accès aux informations figurant dans votre dossier.

Sécurité

Pour assurer la sécurité de vos données personnelles, SYNOTEA met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Vos droits

Vous disposez :

- D'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, conformément aux articles 15, 16 et 17 du RGPD,

- Du droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière, conformément à l'article 21 du RGPD,
- Du droit d'obtenir la limitation du traitement de vos données personnelles, dans les conditions prévues à l'article 18 du RGPD,
- Du droit de retirer à tout moment votre consentement, pour les traitements de données nécessitant un consentement de votre part. L'exercice de ce droit ne saurait remettre en cause la licéité du traitement fondé sur votre consentement effectué avant le retrait de celui-ci,
- Du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles post-mortem.

Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : SYNTEA, dont le siège est situé 29 avenue Guy Denis – 77910 VARREDDES ou nous envoyer un courriel à contact@synotea.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL - Commission Nationale Informatique et Liberté est l'autorité de contrôle en France).

Contactez-nous

Téléphone: [+33 7.68.81.14.35](tel:+33768811435)

E-mail: contact@synotea.fr

Adresse : 29 avenue Guy Denis – 77910
VARREDDES